



HAL
open science

Le Domaine de Thot de Pa-Oudjy: Réalité d'un toponyme de la province de l'Oryx

Romain Ferreres

► **To cite this version:**

Romain Ferreres. Le Domaine de Thot de Pa-Oudjy: Réalité d'un toponyme de la province de l'Oryx. Charlene Cassier. Géographie et archéologie de la religion égyptienne. Espaces culturels, pratiques locales, pp.91-107, 2017, Cahiers d'Égypte nilotique et méditerranéenne 17. hal-04106513

HAL Id: hal-04106513

<https://hal.science/hal-04106513>

Submitted on 7 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Domaine de Thot de Pa-Oudjy

Réalités d'un toponyme de la province de l'Oryx

Romain Ferreres

ASM - Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, UMR5140,
Univ Paul-Valéry Montpellier 3, CNRS, MCC, 34000, Montpellier, France

LA PROVINCE DE L'ORYX (XVI)¹ fait partie de ces régions qui ont fait couler beaucoup d'encre mais dont on ne connaît que peu de choses et qui ont été relativement peu fouillées. Dès les débuts de la science égyptologique, cette province a livré ses plus beaux vestiges, comme les hypogées des gouverneurs du Moyen Empire de Béni Hasan², le temple troglodyte du Spéos Artémidos³, décoré sous les règnes conjoints d'Hatchepsout et Thoutmosis III puis sous celui de Séthi I^{er}. La nécropole du Kôm al-Ahmar, avec ses tombes de la V^e dynastie⁴ ainsi que la pyramide à degrés datée du règne de Houni ou de son successeur, Snéfrou⁵, font partie de ses monuments les plus anciens.

Cependant, les fouilles de ces trois sites majeurs, riches, focalisant bien souvent l'intérêt des chercheurs, ne sont qu'une petite partie de ce que la province de l'Oryx peut nous livrer⁶. En effet, nous connaissons par l'épigraphie de ses monuments et des textes extérieurs bien plus de toponymes que ne nous en a révélés l'archéologie. La question se pose alors de savoir quelle réalité accorder à ces localités.

La seule étude des textes tardifs relatifs à une province ne permet pas toujours de répondre à cette question. Ces textes, qui concernent surtout la capitale de ladite province, ignorent bien souvent les autres villes du territoire ainsi que les sanctuaires isolés. Tous ces éléments, qui partagent souvent avec leur « capitale » bien peu de choses hormis une administration et une

¹ Malgré la régularité de la numérotation des provinces de Haute-Égypte, celles-ci seront nommées d'après leur emblème, suivi, pour la première mention, du numéro canonique entre parenthèses. Puisqu'il ne sera question que de la vallée du Nil, nous ne préciserons pas à chaque fois qu'il s'agit des provinces de Haute-Égypte.

² J.-Fr. CHAMPOLLION, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, Paris, 1844-1889, p. 334-436 ; LD II, *Texte*, p. 69-108 ; P.E. NEWBERRY, *Beni Hasan I-II*, *ASEg* 1-2, 1893.

³ J.-Fr. CHAMPOLLION, *op. cit.*, p. 322-334 ; LD II, *Texte*, p. 108-112 ; H.W. FAIRMAN, B. GRDSELOFF, « Inscriptions of King Sethos I and Hatshepsut inside Speos Artemidos », *JEA* 33, 1947, p. 95-110 ; S. BICKEL, J.-L. CHAPPAZ, « Missions épigraphiques du Fond de l'Égyptologie de Genève au Spéos Artémidos », *BSEG* 12, 1988, p. 9-24.

⁴ J.-Fr. CHAMPOLLION, *op. cit.*, p. 436-455 ; LD II, *Texte*, p. 55-69 ; A. VARILLE, *La tombe de Ni-ânkh-Pepi*, *MIFAO* 70, 1988.

⁵ G. DREYER, W. KAISER, « Zu den kleinen Stufenpyramiden Ober- und Mittelägyptens », *MDAIK* 36, 1980, p. 43-61 ; A. ĆWIEK, « Date and Function of the So-Called Minor Step Pyramids », *GöttMisz* 162, 1998, p. 39-52.

⁶ C'est le sujet de ma thèse de doctorat en préparation *Le « Nome de l'Oryx » : Géographie et mythes de la XVI^e Province de Haute-Égypte* à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, sous la direction de Fr. Servajean.

histoire communes, font cependant partie de la géographie de la province. C'est alors à l'archéologie de fournir les preuves matérielles de l'existence d'un site dans la zone de localisation relative, déduite des textes. Si des fouilles ne peuvent, pour quelque raison que ce soit, être conduites, ces textes constituent alors notre seul moyen d'établir la géographie d'une province.

C'est ce qui se produit pour *Pr Dḥwty n(y) P3-Wdy*, le Domaine de Thot de Pa-Oudjy ⁷. Nous n'avons plus aujourd'hui de trace physique de cette localité, mais elle est connue grâce à six documents épigraphiques distincts.

Les mentions du toponyme

Une remarque notable à faire au sujet du corpus suivant est son étalement dans le temps, restreint, allant de la XIX^e dynastie sous Ramsès II jusqu'au règne de Chéchonq III durant la XXII^e. Il est par conséquent impossible d'affirmer la pérennité de la localité au-delà de ces limites.

Doc. 1 : Le temple de Ramsès II à Antinoë ⁸

Il fut construit sur le site où l'empereur Hadrien fonda en 130 apr. J.-C. la ville d'Antinoopolis, ou Antinoë, à proximité du village moderne d'al-Cheikh Ibada, en face d'al-Achmounéin. Très endommagé, il comprend une cour ouverte de six colonnes en façade, et huit sur les côtés – ne restent que six colonnes sur le portique nord et cinq sur le portique sud. Derrière la cour s'ouvrait une petite salle hypostyle de huit colonnes puis le sanctuaire, dont il ne reste presque rien.

La partie principale des fûts de la cour est décorée d'un enchaînement de trois tableaux où le roi fait des offrandes aux divinités nationales (Amon de Thèbes, Rê d'Héliopolis et Ptah de Memphis) mais aussi locales, comme celle du Domaine [fig. 1].

⁷ GDG, II, p. 64 et 73. H. Gauthier différencie deux graphies pourtant issues du même document (cf. doc. 4 et *infra* n. 11) ; A.H. GARDINER, *AEO* II, p. 88* ; D. KESSLER, *Historische Topographie der Region zwischen Mallawi und Samalut*, TAVO 30, 1981, p. 200-208.

⁸ A. GAYET, « L'exploration des ruines d'Antinoë et la découverte d'un temple de Ramsès II enclos dans l'enceinte de la ville d'Hadrien », *AnGuim* 26, 1897, pl. XIII. Je remercie vivement Mme Gloria Rosati qui a eu la gentillesse de me fournir une photographie de la colonne en question afin de pouvoir vérifier l'inscription par moi-même. Ainsi la gr. 1 a été établie à partir de cette photo.

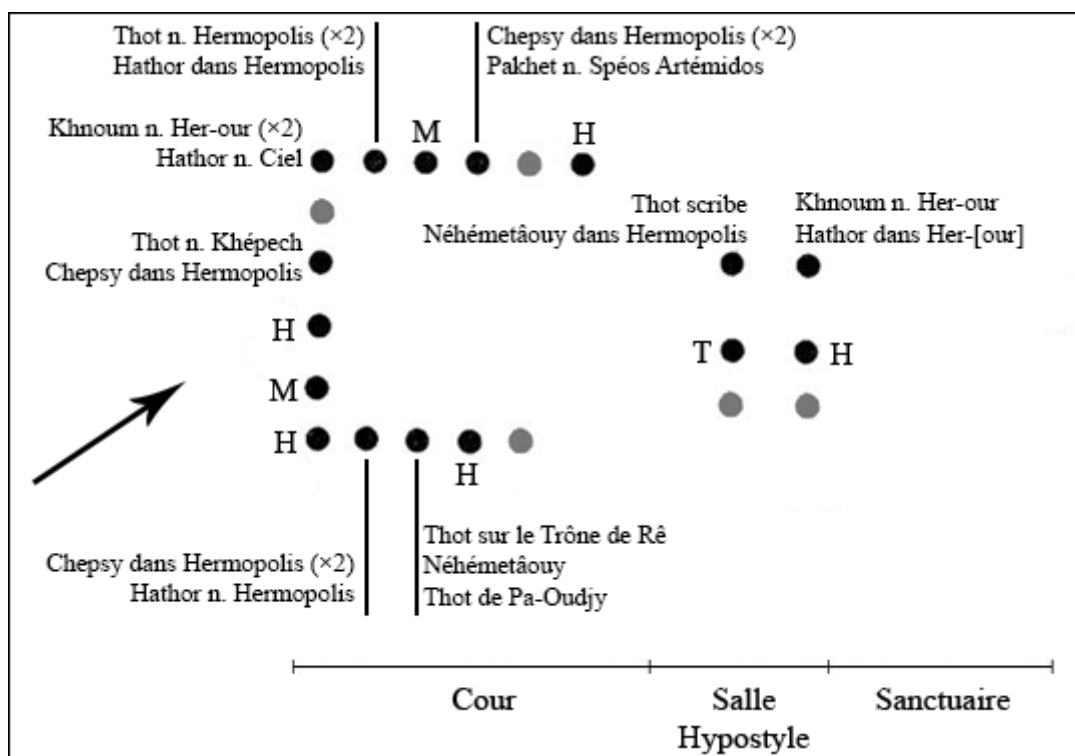


Fig. 1. Divinités figurées sur les colonnes du temple d'Antinoë (d'après A. GAYET, *AnGuim* 26, p. 18).

Abréviations :

H : Héliopolis ; M : Memphis ; T : Thèbes

n. : seigneur/dame de (*nb/nb.t*)

● : Colonne endommagée ou détruite

Doc. 2 : Le Papyrus Harris I (BM EA 9999)⁹

Rédigé sous le règne de Ramsès III, il s'agit du plus long papyrus connu à ce jour, avec 42 m de long. Il se compose de deux textes introduits par un sommaire, où Ramsès III s'adresse aux dieux et aux hommes, le *Discours aux Dieux*, le plus long, suivi du *Discours aux Humains*.

Ce premier texte contient quatre grandes sections que suit un texte récapitulatif. Les trois premières sections s'adressent chacune à un des grands domaines divins : Thèbes, Héliopolis et Memphis, tandis que la quatrième regroupe l'ensemble des petits temples de l'Égypte, énoncés du sud au nord.

Chaque section est elle-même ensuite divisée en trois parties : le discours à proprement parler du roi, une supplique de ce dernier et entre les deux, une liste des bienfaits qu'il a accordés à chaque domaine [fig. 2]. Dans le cas des petits domaines, comme celui qui nous intéresse ici,

⁹ Papyrus Harris I, 61b, 8 : W. ERICHSEN, *Papyrus Harris I. Hieroglyphische Transkription*, *BiAeg* 5, 1933, p. 72 ; P. GRANDET, *Le Papyrus Harris I (BM 9999)*, *BiEtud* 109, 1994, vol. 1, p. 311 ; vol. 2, p. 200-201, n. 826-828 et pl. 62.

ces bienfaits sont constitués de membres du personnel qui viennent s'ajouter aux effectifs du temple.

Doc. 3 : Le Papyrus Wilbour ¹⁰

Document majeur sur la géographie et l'administration égyptienne, ce papyrus recto-verso de 10 m porte deux textes (A et B), constituant un cadastre du nord de la Moyenne-Égypte, entre Tehneh al-Gébel au sud et le Fayoum au nord. Réalisé en l'an 4 de Ramsès V en quatre missions correspondant chacune à une section du texte A, on retrouve dans chaque section un agencement similaire au Papyrus Harris.

Les possessions des temples de Karnak, de Memphis puis d'Héliopolis sont regroupées en premier lieu, suivies par celles des petits domaines. Pour chaque domaine, la liste des terrains qui lui appartiennent est établie, accompagnée du nom du fermier et parfois du responsable ainsi qu'une série de données nécessaires à la perception des taxes, telles que la superficie ou le rendement. Chaque terrain est situé géographiquement à partir d'indications sommaires, comme des directions cardinales, à partir d'une localité [fig. 2].

Doc. 4 : L'Onomasticon d'Aménémopé ¹¹

Aussi connu comme l'Enseignement d'Aménémopé fils d'Aménémopé, ce texte est attesté par plusieurs sources dont la plus importante est le Papyrus de Moscou 169. Ce papyrus a été découvert en 1891 à al-Hiba en même temps que l'histoire d'Ounamon ; la proximité paléographique des deux textes permet ainsi de dater l'Enseignement de la fin du règne de Ramsès XI. Outre son introduction, le texte consiste en une liste de 610 termes, divisé par A.H. Gardiner en neuf catégories, dont la cinquième qui concerne les toponymes, couvre les termes 313 à 419 [fig. 2].

¹⁰ A.H. GARDINER, R.O. FAULKNER, *The Wilbour Papyrus I-IV*, Oxford, 1948 ; 1952 [abrégé par la suite *Wilbour I-IV*]. Le Domaine y est mentionné huit fois. Voir *infra*, [fig. 2], gr. 3a-d.

¹¹ Papyrus de Moscou 169, V, 6 (anc. Papyrus Golénischeff) : A.H. GARDINER, *AEO I*, p. 24-63. Le passage qui nous intéresse avait également fait l'objet d'une lettre de W. Golénischeff publiée en 1903 dans la revue *ZÄS*. La transcription hiéroglyphique diffère toutefois de celle de Gardiner. Voir W. GOLÉNISCHEFF, « Offener Brief an Herrn Professor G. Steindorff », *ZÄS* 40, 1903, p. 101-106.

HARRIS I	WILBOUR	ONOMASTICON
—	Saka	Saka
Hardaï	—	Hardaï
Iou-Nésha	—	—
—	—	Men-ânhk
Maïou-Khent	—	Per-Maïou
—	—	Hébénou
—	—	Domaine de la Dame de la Vallée
Pa-Oudjy	Pa-Oudjy	Per-Oudjy
Ioured	—	—
Hat-ouret	—	Hat-ouret
—	—	Néférousy
—	Domaine de Thot Haou-ib-maât	—
Hermopolis	—	Hermopolis

Fig. 2. Position relative de Pa-Oudjy dans les doc. 2 à 4

Doc. 5 : Titulature de Djeddjéhoutyiousânkh : (a) Base de colonne de Karnak¹² et (b) Statue Louqsor J 152¹³

Chaque domaine divin possède une équipe d'officiants, prêtres, scribes, etc. Il en allait donc de même pour le Domaine de Thot Pa-Oudjy. Si le papyrus Harris I évoque le personnel supplémentaire octroyé par Ramsès III et le papyrus Wilbour les fermiers de ses propriétés terriennes, nous ne connaissons qu'un seul prêtre.

Djeddjéhoutyiousânkh fils d'Aménéminet a vécu durant la XXII^e dynastie, notamment sous le règne de Chéchonq III dont il fut le gendre. Parmi les monuments qu'il laissa, deux bases de colonnes votives ont été retrouvées à Karnak. L'une d'elles livre une bonne partie de sa titulature, héritée de son père avant lui et peut-être même de son grand-père. La séquence des titres est légèrement lacunaire, il est toutefois possible de la restituer au moyen du socle de la statue du Musée de Louqsor J 152 (JE 36662, CGC 42232). Cette statue, découverte dans la cachette de Karnak, représente Nespaqachouty, le fils que Djeddjéhoutyiousânkh a eu avec son épouse Tapéchétenbastet, fille de Chéchonq III¹⁴.

¹² A. VARILLE, « Deux bases de colonnes de Djedthotefankh à Karnak », *ASAE* 50, 1950, p. 252.

¹³ G. LEGRAIN, *Statues et statuettes de rois et de particuliers (n° 42192-42250) III*, CGC, 1914, p. 80 ; K. JANSEN-WINKELN, *Inschriften der Spätzeit II. Die 22.-24. Dynastie*, Wiesbaden, 2007, p. 206-207 ; H. BRANDL, *Untersuchungen zur steinernen Privatplastik der Dritten Zwischenzeit. Typologie - Ikongraphie - Statistik*, Berlin, 2008, pl. 86-87. Je remercie aussi vivement M. Helmut Brandl pour m'avoir gentiment fourni des photos de la statue afin que je puisse vérifier l'inscription par moi-même. Ainsi la gr. 5b a été établie à partir de ces photos.

¹⁴ Voir la statue CGC 42221, G. LEGRAIN, *op. cit.*, p. 50.

L'étymologie du toponyme

Lorsque l'on observe l'ensemble des graphies du toponyme [fig. 3], on constate que la distinction est faite dans les premiers documents entre le nom de la divinité et celui de la localité. Celui-ci est alors construit sur le modèle *pr* + théonyme. Plus tard, une confusion semble se développer dans la structure même du théonyme et, par conséquent, dans le toponyme lui-même.

La divinité en question est une forme du dieu Thot portant l'épiclese Pa-Oudjy, articulée avec ou sans le nom de relation *n(y)*. Les égyptologues et les ouvrages sur la géographie de l'Égypte tendent à considérer Pa-Oudjy comme le nom même de la localité (voir *supra*).

Cependant, du fait que l'on ne possède pas d'attestation de Thot désigné comme « seigneur » (*nb*)¹⁵, « celui qui préside à » (*hnty*) ou « celui qui réside à » (*hry-jb*) en rapport avec ce nom, il faut déduire que celui-ci ne fait pas directement référence à un toponyme.

Que signifie donc cette épiclese et quel est finalement le nom de la localité ?

¹⁵ D. KESSLER, « Der Gott Thot-Stier », dans D. Kessler, R. Schulz (éd.), *Gedenkschrift für Winfried Barta htp dj n hzj*, *MÄU* 4, 1995, p. 235-236. Si l'auteur évoque « Thot, Herr von P3-wdy(w) », c'est sans faire référence à un document particulier. Or, aucun document parmi ceux mentionnant cette divinité qui sont présentés plus haut dans le corpus n'explique une pareille épiclese.




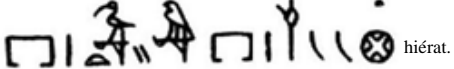

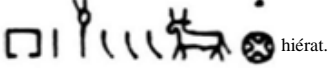
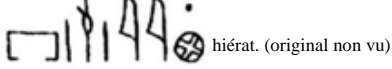






Graphies ¹⁶	Hiéroglyphes - transcription hiéroglyphique	Translittération	Datation
Gr. 1	 hiérog.	<i>Dḥwty n(y) P₃-W₃d̅y</i>	Ramsès II
Gr. 2	 hiérat.	<i>Pr Dḥwty n(y) P₃-W₃d̅wy</i>	Ramsès III
Gr. 3a	 hiérat.	<i>Pr Dḥwty P₃-W₃d̅y</i>	Ramsès V
Gr. 3b	 hiérat.	<i>Pr Dḥwty Pr-W₃d̅y</i>	Ramsès V
Gr. 3c	 hiérat.	<i>Pr Dḥwty P₃-W₃d̅y</i>	Ramsès V
Gr. 3d	 hiérat.	<i>Pr-W₃d̅y</i>	Ramsès V
Gr. 4	 hiérat. (original non vu)	<i>Pr-W₃d̅y</i>	Ramsès XI
Gr. 5a	 hiérog.	<i>(ḥm-nṯr ny) Dḥwty Pr-W₃d̅y</i>	Chéchonq III
Gr. 5b	 hiérog.	<i>(ḥm-nṯr ny) Dḥwty Pr-W₃d̅y</i>	Chéchonq III

Fig. 3. Graphies du Domaine de Thot de Pa-Oudjy

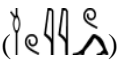
¹⁶ Les graphies de Wilbour A 33, 4 ; 38, 7 ; 42, 39 ; 42, 43 ; 43, 15 sont identiques = Gr. 3a. Gr. 3b = Wilbour B 16, 10 ; gr. 3c = Wilbour B 17, 5 ; gr. 3d = Wilbour, B 19, 4.

L'élément principal de l'épiclèse est le terme *wḏy/wḏwy*, écrit au moyen du fuseau *wḏ*  (V25), parfois écrit *wḏdy* avec la tige de papyrus *wḏd*  (M13). Ce terme est déterminé sur cinq des documents au moyen d'un bovin – seul le doc. 4 en fait abstraction, auquel il faut ajouter le doc. 3 gr. b.


Ces deux graphies parophones se réfèrent au même mot ; la seconde écriture ne se retrouvant que sur les monuments en pierre, *wḏd* serait une graphie lapidaire de *wḏ*¹⁷. On peut rapprocher cela de la graphie du canard en vol de l'article *p3* qui possède une graphie aux ailes de part et d'autre du corps  (G40) et une graphie dont les ailes sont du même côté  (G41). La première figure sur les monuments en pierre alors que la seconde est réservée aux ostracons et papyrus.



Ce mot *wḏ* est traduit dans le *Wörterbuch* comme substantif par « bétail errant en liberté » et comme verbe par « laisser errer en liberté¹⁸ ».

Le verbe, déterminé au moyen du signe des jambes, est employé dans les Lamentations d'Ipouour (9, 2-3)¹⁹ :

« Voyez, les bœufs errent en liberté () , il n'y a personne pour s'en occuper : chacun va chercher celui qui est marqué de son nom »

Le substantif, lui, se retrouve dans la Stèle de Mérenptah, dite Stèle d'Israël (CG 34025, l. 24)²⁰, déterminé en plus au moyen d'un bovin²¹ :

« Le cheptel de la campagne est abandonné comme du bétail en liberté () »

Dans les deux cas, verbe et substantif se réfèrent à un terme marqué des trois traits du pluriel (*jḥw*  et *j3w.t* )²² désignant un groupe d'animaux domestiques, *a priori* des bovins, laissé en liberté, sans surveillance. Si on voit dans le *p3* de notre épiclèse un article défini, *wḏy* doit être considéré de préférence comme un collectif plutôt que comme un vrai pluriel, à l'instar de *mnmn.t*. La différence de sens entre ces deux termes doit tenir à l'absence

¹⁷ Il est difficilement envisageable de considérer que les deux signes aient été confondus au travers du hiératique car ils sont suffisamment distincts ; voir G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie* II, Osnabrück, 1965, n° 280 et 474. La confusion se serait par ailleurs opérée trois fois, dont la première à un siècle d'écart des deux autres.

¹⁸ *Wb* I, 398, 13 : « freiumherschweifende Rind » ; *Wb* I, 398, 14 : « freiumherlaufen lassen ».

¹⁹ A.H. GARDINER, *The Admonitions of an Ancient Egyptian Sage in a Hieratic Papyrus from Leiden* (pap. Leiden 344 recto), Leyde, 1909, p. 67 ; R. ENMARCH, *The Dialogue of Ipuwer and the Lord of All*, Oxford, 2005, p. 43 ; *id.*, *A World Upturned. Commentary on and Analysis of The Dialogue of Ipuwer and the Lord of All*, Oxford, 2008, p. 148 : *Mtn jḥw m wḏwyw nn (wn) nwyw s(y) : s nb ḥr jn.t nḏf 3b(w) m rnḏf*.

²⁰ Voir *KRI* IV, 18, 9 ; 11 : *J3w.t n(y.t) šḥ.t ḥ3(=w) m wḏwy*.

²¹ On retrouve également à Esna un texte où il est question des *wjdy n(y) Ḥnt(y)-ḥty* « bovins-ouidjy de Khenty-Khétu » (*Esna* II, n° 190), écrit phonétiquement *w{3}-j-d-y*, déterminé par un bovin et qui se rapproche donc beaucoup de la graphie *wḏdy*. Voir P. VERNUS, *Athribis. Textes et documents relatifs à la géographie, aux cultes et à l'histoire d'une ville du Delta égyptien à l'époque pharaonique*, *BiEtud* 74, 1978, p. 312, n. (a).

²² *Wb* I, 119, 20-120, 4 et *Wb*, I, 29, 15-16. Voir également Fr. SERVAJEAN, « Le Conte des Deux Frères (1). La jeune femme que les chiens n'aimaient pas », *ENiM* 4, 2011, p. 20-22, ainsi que D. MEEKS, « La hiérarchie des êtres vivants selon la conception égyptienne », dans A. Gasse, Fr. Servajean, Chr. Thiers (éd.), *Et in Ægypto et ad Ægyptum. Recueil d'études dédiées à Jean-Claude Grenier*, *CENiM* 5/III, 2012, p. 523-528.

ou la présence d'un enclos ou, *a fortiori*, d'un bouvier, employé à leur surveillance. Nous rendrons donc le terme *wḏy* par « Troupeau en liberté ».

Quant au premier élément de l'épiclese, dans la notice qu'il y consacre dans ses *Ancient Egyptian Onomastica*²³, A.H. Gardiner explique que du fait que les graphies en *p3* sont plus nombreuses que celles en *pr*²⁴, l'épiclese doit être comprise comme « Le Troupeau en liberté » et non « le Domaine du Troupeau en liberté ».

L'amuïssement du *r* final faisant passer *pr* à *p3* est fréquent et se remarque en démotique²⁵ et dans l'hellénisation de certain toponymes (cf. *Pr-W3ḏy* → Bouto, *Pr-Wsjr* → Busiris, *Pr-B3st.t* → Bubastis, *Pr-R' -ms(=w)-s(w)* → Pi-Ramsès, etc.). Elle se retrouve également en copte. D'après D. Meeks²⁶, le terme *wḏy* est à rapprocher du copte ⲬⲟⲈⲚⲚ, que le *Koptische Handwörterbuch* de W. Westendorf rend par « Rind »²⁷ et que W. Crum traduit dans son *Coptic Dictionary* par « ox or cow »²⁸. On voit que le Ⲭ, qui résulte de la lénition d'un ⲛ devant une voyelle, peut valoir pour le *p3*, nous permettant de décomposer le terme copte en Ⲭ-ⲟⲈⲚⲚ, ce qui met alors au jour un vocable *ⲟⲈⲚⲚ, qui a pu dériver du *wḏy* égyptien.

Mais au-delà du nombre d'attestations – dépendant des vestiges découverts et donc, sur un si petit nombre, peu pertinent –, c'est la séquence chronologique qui vient appuyer l'hypothèse de A.H. Gardiner. Si ce type d'évolution phonétique avait eu lieu, les textes les plus anciens seraient ceux écrits au moyen de *pr*, et non l'inverse comme c'est pourtant le cas ici. Quelle cause imputer à ce fait ? Les scribes du début de la Troisième Période intermédiaire auraient-ils pu interpréter l'article des monuments précédents comme une déformation de *pr* et auraient-ils par conséquent voulu restituer la lecture qui leur semblait la bonne ?

Il faut plutôt envisager une « contamination » de l'article par la mention du domaine. En effet, dans les papyrus Harris I (doc. 2) et Wilbour (doc. 3 gr. a et c), il est bel et bien question du « Domaine (*pr*) de Thot de-Le (*p3*) Troupeau en liberté ». Or, dans le texte B du papyrus Wilbour (doc. 3 gr. d) et dans l'*Onomasticon* d'Aménémopé (doc. 4), c'est sous la seule mention de « Domaine (*pr*) du Troupeau en liberté » que la localité apparaît. En l'absence de Thot, l'article précédent *wḏy* a soit simplement disparu, soit fusionné avec *pr*. Le « chaînon manquant » de cette évolution se retrouve aussi dans le texte B du papyrus Wilbour (doc. 3 gr. b), où il est question du « Domaine de Thot du Domaine du Troupeau en liberté ».

De plus, si dans le doc. 4 nous avons bien affaire à un toponyme, ce n'est pas le cas pour le doc. 5, où la fonction de prêtre de Djeddjéhoutyouèfânk se rattache à la divinité, et non au temple. Aussi, nous voyons bien que la « contamination » de l'article est effective, et a peut-être même été réinterprétée en un toponyme (la présence du déterminatif de la ville pourrait aller dans cette direction). Nous n'aurions plus alors affaire ici à Thot du Troupeau en

²³ A.H. GARDINER, *AEO* II, p. 88*.

²⁴ Il faut noter que Gardiner prend en compte toutes les graphies du papyrus Wilbour séparément et ne mentionne pas le papyrus Harris, ni la base de colonne de Djeddjéhoutyouèfânk.

²⁵ J. JOHNSON (éd.), *CDD*, P, p. 55-56.

²⁶ *AnLex* 77.1124.

²⁷ W. WESTENDORF, *Koptisches Handwörterbuch*, Heidelberg, 1974, p. 493. Il renvoie à J. ČERNÝ, *Coptic Etymological Dictionary*, Cambridge, 1976, p. 28, lequel traduit par « freely moving cattle ».

²⁸ W. CRUM, *A Coptic Dictionary*, Oxford, 1962, p. 45.

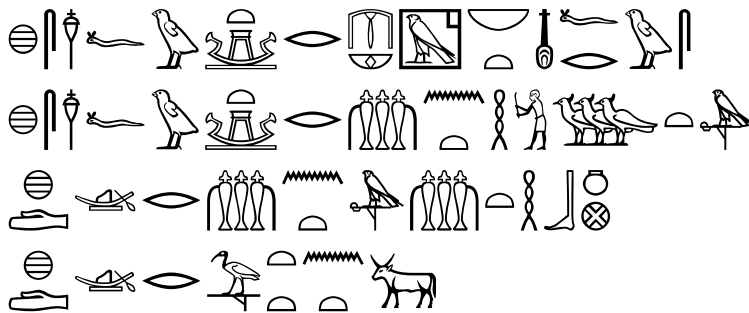
liberté, mais à Thot du Domaine du Troupeau en liberté, en fusionnant le domaine et l'article ²⁹.

Une documentation supplémentaire ?

Les documents présentés plus haut se réfèrent explicitement à notre localité. Il existe cependant deux autres documents, plus anciens, qui font aussi référence à un dieu Thot sous un aspect bovin et qu'il est également possible de situer dans la province de l'Oryx.

Doc. A : La tombe de Khounès (Zawiyet al-Mayetin n° 2) ³⁰

La capitale de la province de l'Oryx, Hébénu, est localisée près du Kôm al-Ahmar, à proximité du village moderne de Zawiyet al-Mayetin (ou Zawiyet Sultan). Sa nécropole, que nous avons évoquée en introduction, est connue pour ses hypogées de l'Ancien Empire, creusés à flanc de falaise. Dans l'une de ces tombes, appartenant à un dénommé Khounès, on observe une scène de navigation. Quatre inscriptions accompagnent deux navires, l'un toute voile dehors, le second mû à la rame ³¹ :



Hsfw.t r hb(.t) Hw.t-Hr nb.t Nfrws(y)

Hsfw.t r-hnt Hw(w)-rhy.t

Hd r-hnt Hr hnty Hbnw

Hd r Dhwtj n(y){.t} Wdy/K3/Jhw (?)

« Naviguer en amont jusqu'au (pavillon de) fête d'Hathor dame de Néférous(y).

Naviguer en amont jusqu'auprès de Hourékhyt.

Naviguer en aval jusqu'auprès d'Horus qui préside à Hébénu.

Naviguer en aval jusqu'à Thot du Bovin (?) ».

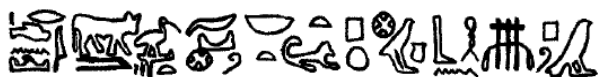
²⁹ Pour une étude complète sur la question de Thot sous ses aspects taurins, voir D. KESSLER, *op. cit.*, p. 229-243 ; P. VERNUS, J. YOYOTTE, *Bestiaire des pharaons*, Paris, 2005, s.v. Taureau, p. 560-601 et notamment p. 571 pour l'aspect bovin de Thot.

³⁰ Selon la numérotation de Lepsius, voir LD II, *Texte*, p. 58-59 ; LD II, *Planches*, pl. 105-109.

³¹ J.-Fr. CHAMPOLLION, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie. Notices descriptives II*, Paris, 1889, p. 448-449, pl. CCCIII bis. Lepsius a dessiné la quasi-intégralité de cette tombe, à l'exception notable de cette scène-ci.

Doc. B : La stèle de Hatiay (Leyde AP 12) ³²

Le chef des sculpteurs Hatiay, fils du chef des sculpteurs Ya, a eu une longue carrière de la fin de la XVIII^e dynastie jusqu'au début de la XIX^e ³³. Dans cette stèle, l'artisan relate comment, sans doute à la restauration des cultes traditionnels après la mort d'Akhénaton ³⁴, il a été désigné par le roi pour diriger les travaux de restauration des statues de culte dans divers temples du pays. S'en suit une description des divers chantiers, véritable « Tour d'Égypte » des sanctuaires au sein duquel est mentionné :



Hr pw hnty Hbnw Ph.t nb.t St Dhwtj k3 m R(3)-jn.t

« C'est Horus, celui qui préside à Hébénu, Pakhet dame du Spéos Artémidos et Thot, le taureau dans Rô-inet » ³⁵.

Ces deux documents vont plus loin nous permettre, en apportant chacun un éclairage différent et nouveau, de déterminer la localisation du Domaine de Thot du Troupeau en liberté ainsi que la nature de cette localité.

En quête d'une localisation

À partir des documents présentés au début de cet article, nous allons d'abord tenter de définir une zone où localiser le Domaine.

Si les doc. 1 et 5 n'offrent pas de rigueur géographique, ce sont les trois papyrus qui fourniront l'essentiel de la démonstration. Les papyrus des doc. 2 et 3 sont des documents administratifs (en partie seulement en ce qui concerne le premier des deux) et reposent donc sur la conception égyptienne de la géographie. Le doc. 4 est un enseignement qui propose un ensemble de termes classés de manière thématique et organisée. Il est donc tout naturel que la partie géographique du papyrus suive le même ordre que les documents administratifs, au lieu d'un classement par ordre d'importance ou, comme nous le ferions de préférence de nos jours, alphabétique. Pour ce qui est de la Haute-Égypte, ce classement repose sur le relief longiligne de la vallée du Nil et ordonne les toponymes selon leur « latitude », depuis le sud vers le nord.

Malgré ce qui a été dit plus haut, le manque d'ordre géographique dans le doc. 1 n'est pas un frein à la localisation du Domaine, au contraire. Les divinités figurées sur les colonnes, si on excepte celles des trois centres majeurs de l'Égypte que sont Thèbes, Memphis et Héliopolis,

³² P.A.A. BOESER, *Die Denkmäler des neuen Reiches. Dritte Abteilung. Stelen*, La Haye, 1913, p. 1-2, pl. I ; A.H. GARDINER, *AEO I*, p. 52 ; *KRI VII*, 26, 14-29, 13. Les trois publications donnent pour numéro à la stèle V 1.

³³ J. VAN DIJK, « Mayas' Chief Sculptor Userhat-Hatiay: with a Note on the Length of the Reign of Horemheb », *GöttMisz* 148, 1995, p. 31-32.

³⁴ *Ibid.*, p. 32-33 ; M. GABOLDE, *Toutankhamon*, Paris, 2015, p. 203-204.

³⁵ Fac-similé © R. Ferreres, d'après P.A.A. BOESER, *Die Denkmäler des neuen Reiches. Dritte Abteilung. Stelen*, La Haye, 1913, pl. I, l. 15.

réduisent la zone de recherche [fig. 1]. En effet, il s'agit là de montrer les divinités adorées à proximité du temple même d'Antinoë. C'est pourquoi on y retrouve Thot d'Hermopolis (l'actuelle al-Achmounéïn, en face d'Antinoë), Khnoum de Her-our et Hathor de Néférousy ou encore Pakhet du Spéos Artémidos (à une dizaine de kilomètres au nord d'Antinoë).

À l'instar de ces divinités, Thot du Troupeau en liberté fait donc partie de l'environnement cultuel d'Antinoë [fig. 4]. De ceci découle la localisation générale du Domaine en Moyenne-Égypte, qui constitue la partie nord de la vallée du Nil entre Assiout et Memphis, c'est-à-dire la zone correspondant à peu près au cours du Bahr Youssef³⁶. Il est toutefois possible de restreindre aux seules provinces environnantes d'Antinoë, à savoir les provinces de la Hase (XV) et de l'Oryx.

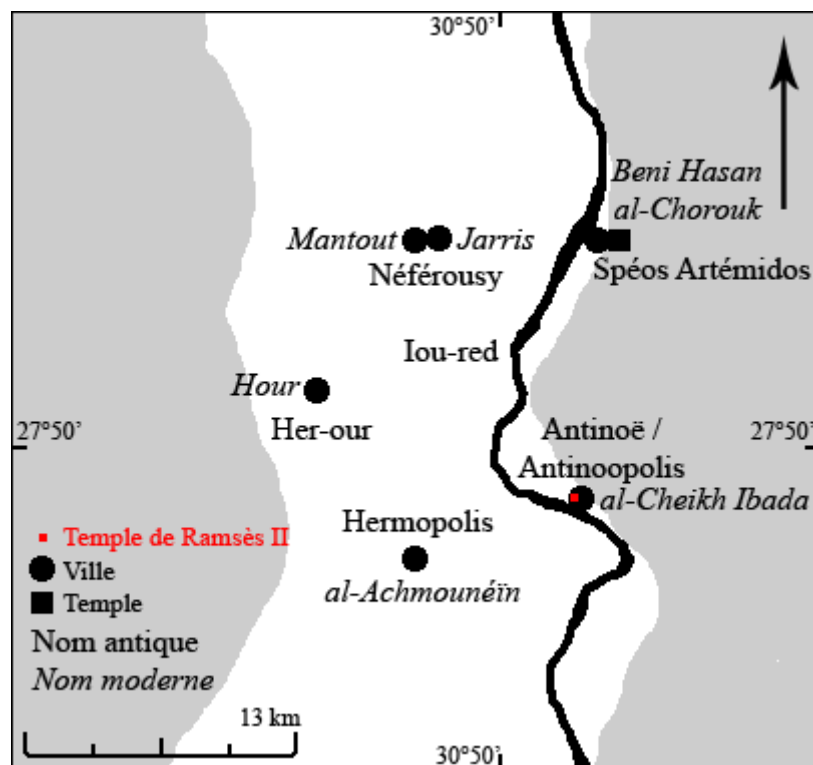


Fig. 4. Environnement cultuel d'Antinoë (© R. Ferreres)

Le doc. 3 confirme cette position en plaçant la notice du Domaine entre celle d'un temple près d'Hermopolis dans la province de la Hase et celle de Saka dans la province d'Anubis (XVII).

³⁶ Cette zone était appelée Heptanomie (Ἑπτανομία) par les Grecs car divisée en sept nomes : Hermopolite, Cynopolite, Oxyrhynchte, Héracléopolite, Arsinoïte, Aphroditopolite et Memphite ; voir E. JOMARD, *Description des antiquités de l'Heptanomie*, Paris, 1818, p. 2. Cette appellation peut se faire l'écho du titre de l'Ancien Empire, (j)m(y)-r(3) wp.t m Psd.t Sp3.t, « directeur de mission dans les Neuf Provinces », à savoir les provinces XIV à XXII ainsi que le Fayoum ; voir D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I*, BAR-IS 866, 2000, p. 101, 413. La différence dans le nombre d'entités géographiques résulte de la fusion entre les provinces XIV à XVI d'une part (formant le nome hermopolite) et des provinces XVII et XVIII d'autre part (formant le nome cynopolite), ainsi que, dans un troisième temps, l'ajout du nome memphite.

La localisation s'affine encore lorsqu'on se penche sur le doc. 2 qui le situe entre Iou-red, localité du sud de la province de l'Oryx, et Tehneh al-Gébel, à plus de quarante kilomètres au nord d'Antinoë. C'est de cette manière que nous pouvons circonscrire le Domaine dans la province de l'Oryx.

Ces deux seuls documents n'offrent cependant pas une grande précision quand à la latitude du Domaine. Le doc. 4 présente en revanche pour cette région un nombre plus élevé de toponymes, et assure donc un positionnement relatif plus précis. Il place le Domaine entre Hat-ouret (c'est-à-dire Her-our) et le « Domaine de la Dame de la Vallée », c'est-à-dire le Spéos Artémidos [fig. 2]. C'est cette position à hauteur du temple troglodyte que A.H. Gardiner suggérait lorsqu'il fit son étude sur les *onomastica* égyptiens³⁷.

Cependant, le dernier document propose une alternative. En effet, sur la base de colonne offerte au temple de Karnak, Djeddjéhouyouèfânkh possède également le titre de « prêtre d'Isis de Nioutnyihèt³⁸ ». Outre sa mention dans le doc. 5a, cette « Ville de la Vache » ne possède qu'une seule autre attestation, dans le Papyrus Jumilhac, laissant entendre que cette localité est située dans la province de Dounâouy (XVIII)³⁹, du moins à l'époque gréco-romaine, durant laquelle le papyrus a été rédigé.

Sa notice⁴⁰, qui mentionne la décollation de la déesse Isis, est placée avant celle de Mernéfer, qui correspond à Tehneh al-Gébel, nous invitant à localiser cette ville au sud de ce dernier toponyme. Ainsi, en groupant les titres de Djeddjéhouyouèfânkh, nous avons deux prêtrises détenues par le même individu et situées dans deux provinces voisines. En laissant de côté une toponymie formée sur un champ lexical bovin qui peut résulter d'une simple coïncidence, cette disposition des titres semble rapprocher géographiquement le Domaine de Thot et Nioutnyihèt. Puisque cette dernière est indissociable de la province de Dounâouy, cette proximité nous enjoint à placer le Domaine de Thot au nord de la province de l'Oryx.

L'hypothèse de cette localisation septentrionale avait déjà été proposée par H. Kees⁴¹, lequel ne présentait que les mentions de nos doc. 2 et 4. Kees avait différencié les deux toponymes, le second, pensait-il, étant un lieu de culte de la déesse Ouadjet (induit en erreur par la mauvaise transcription de Golénischeff, voir *supra*, n. 11). Quant au premier, dédié à Thot, il le situait sans plus d'explication « in der Gegend von Minie ». A.H. Gardiner a également revu sa localisation lorsqu'il publia le papyrus Wilbour après ses *Onomastica* en situant le Domaine au nord d'al-Minya⁴².

C'est dans ce cadre que le doc. A va nous être d'une aide précieuse. Dans cette scène de l'Ancien Empire, nous observons la position relative de quatre lieux de culte par rapport à la nécropole de Hébénoy : Hathor de Néférousy et Hourékhyt⁴³ au sud, Horus de Hébénoy et Thot du Bovin au nord.

³⁷ A.H. GARDINER, *AEO* II, p. 88*.

³⁸ D. KESSLER, *Historische Topographie der Region zwischen Mallawi und Samalut*, TAVO 30, 1981, p. 203-206.

³⁹ J. VANDIER, *Le papyrus Jumilhac*, Paris, 1961, p. 47.

⁴⁰ Papyrus Jumilhac XXI, 1 - 9 : J. VANDIER, *op. cit.*, p. 132.

⁴¹ H. KEES, « Anubis „Herr von Sepa“ und der 18. oberägyptische Gau », *ZÄS* 58, 1923, p. 101.

⁴² *Wilbour* II, cartes I-II, entre les p. 54 et 55.

⁴³ *LGG* V, 59b. Il s'agit d'une divinité en lien avec la région de Béni Hasan qui deviendra au Moyen Empire un aspect du dieu Horus.

La lecture du bovin dans l'épiclese de Thot est bien entendu soumise à question et quant à savoir s'il faut effectivement lire *wḏy* plutôt que *k3* ou *jḥw*, il est difficile d'être catégorique ⁴⁴.

Toutefois, c'est là une coïncidence des plus remarquables. Nous avons d'un côté une localité, un domaine de Thot accompagné d'une épiclese faisant référence à un troupeau de bovins, dont la localisation hésite entre la frontière sud et la frontière nord de la province de l'Oryx. De l'autre, nous avons la mention d'un dieu Thot, accompagné d'une épiclese de lecture incertaine mais elle-aussi en relation avec les bovins, que nous pouvons situer au nord ou à hauteur du Kôm al-Ahmar, dans la moitié nord de la province. Sans forcer la lecture du hiéroglyphe du doc. A, nous pouvons envisager de considérer Thot du Troupeau en liberté et Thot du Bovin comme une seule divinité, passé d'animal unique à un groupe de ce même animal.

Si nous considérons cette association comme correcte, c'est la localisation au nord de la province qui semble prévaloir. En outre, cela permet d'enrichir le corpus du Domaine d'un document supplémentaire, assurant par là-même l'existence de la localité à l'Ancien Empire et, enfin, de disposer d'une source interne à la province où s'inclut le Domaine. Nous disposerions alors d'un argument d'autorité car plus ancien et plus au fait de la géographie de sa propre province que la plupart des sources postérieures.

Si les documents relatifs au Domaine de Thot du Troupeau en liberté contiennent des informations permettant de donner une « latitude » par rapport aux localités voisines, en ce qui concerne la « longitude » du site, ils n'offrent pas ou peu de données sur la position relative des toponymes dans un axe est-ouest. Étant dans le cas où nous ne possédons aucune donnée archéologique, les conclusions que l'on peut extraire de l'épigraphie en matière de longitude ne concernent que la position du site sur telle ou telle rive du Nil. Dans l'article de H. Kees présenté plus haut ⁴⁵, l'auteur fait part de l'incertitude quant à une localisation sur la rive est ou ouest.

Le doc. 3 présente le Domaine comme un centre administratif agricole, situé à l'extérieur de l'aire cadastrée (qui va du Fayoum jusqu'à Tehneh al-Gébel). C'est un centre qui paraît avoir eu une certaine importance au vu de la longueur comparée de sa notice avec celle d'autres sites extérieurs, gérant également des terrains appartenant à l'institution royale.

C'est ce rôle qui incite A.H. Gardiner à placer le Domaine sur la rive ouest du Nil. En effet, on constate de nos jours que le Nil est très proche du désert oriental, ne laissant qu'une bande fertile de quelques kilomètres, peu pratique pour une agriculture développée.

Il faut toutefois prendre en compte quelques remarques. La première est que, si le site même du Domaine se situe en dehors de l'aire cadastrée, les terrains qu'il possède en font partie et donc qu'il existe une certaine distance qui sépare le centre des terrains. Le Domaine pourrait donc bien se situer sur la rive opposée. Toutefois, comme le suppose A.H. Gardiner, d'autres documents cadastraux devaient exister pour les autres parties de l'Égypte. Le Domaine aurait donc très bien pu avoir également des possessions dans son voisinage direct, allant dans le sens d'une localisation sur la rive ouest.

⁴⁴ D. KESSLER, « Der Gott Thot-Stier », dans D. Kessler, R. Schulz (éd.), *Gedenkschrift für Winfried Barta* *http dj n ḥzj*, *MÄU* 4, 1995, p. 235-236. L'auteur considère que la lecture du bovin est *wḏy*.

⁴⁵ H. KEES, *loc. cit.*

La seconde est qu'un cours d'eau, surtout dans une plaine alluviale assez meuble, est un relief très changeant. Le tracé du fleuve dans l'Antiquité était différent de celui qu'il suit de nos jours. Par exemple, la position actuelle d'al-Achmounéin au milieu de la plaine alluviale ouest, ne correspond guère avec le statut de capitale provinciale de l'ancienne Hermopolis, très certainement pourvue d'un port fluvial⁴⁶. Le Nil devait par conséquent se situer vraisemblablement plus à l'ouest qu'il ne l'est aujourd'hui⁴⁷.

Malgré tout, la présence du Bahr Youssef à l'ouest du cours principal élargit grandement la taille de cette plaine, appuyant l'hypothèse de la localisation du Domaine sur la rive ouest, de nos jours comme durant l'Antiquité.

Un tout dernier point à soulever concerne le statut de la localité. Nous savons par son nom qu'il s'agit avant tout d'un *pr*, un domaine divin constitué d'un temple, de plus ou moins grandes dimensions, auquel étaient rattachées des terres agricoles.

Nous ne savons toutefois rien de l'établissement possible d'une ville autour dudit sanctuaire. Il lui fallait néanmoins disposer de quartiers résidentiels pour les prêtres, les scribes qui officiaient là, et peut-être même pour leur famille. Ces officiants faisant également office d'administrateurs des possessions agraires du temple et des récoltes, il devait donc certainement y avoir des lieux de stockage des denrées et, possiblement, un débarcadère pour le transport.

L'importance de ce sanctuaire à l'époque ramesside était certaine dans la région, au vu, nous l'avons déjà évoqué, de sa notice dans le papyrus Wilbour, mais aussi par sa simple mention dans ce texte ainsi que dans le papyrus Harris I. Une importance d'autant plus notable que font défaut dans ces textes d'autres sites dont l'importance nous paraît aller de soi, comme la capitale de la province, Hébénu. Celle-ci conserva son statut traditionnel jusqu'aux époques grecque et romaine, étant l'unique toponyme de la province mentionné dans les temples tardifs⁴⁸. Malgré tout, elle n'apparaît ni dans l'environnement culturel d'Antinoë au Nouvel Empire – en gardant à l'esprit le manque de vestiges – ni dans la documentation administrative des Ramessides.

Trois Thot-Taureaux n'en feraient-ils qu'un ?

La scène de navigation du doc. A, nous l'avons vu, mentionne un Thot du Bovin – toute prudence gardée quant à une identification hâtive – présentant des points communs avec notre Thot du Troupeau en liberté et son Domaine.

Le texte du doc. B s'intègre alors dans le même raisonnement : un dieu Thot, sous forme taurine, dont le lieu de culte se situe dans le nord de la province de l'Oryx.

⁴⁶ J.M. BUNBURY, M. MALOUTA, « The Geology and Papyrology of Hermopolis and Antinoopolis », *eTopoi Special Volume 3*, 2012, p. 119-122.

⁴⁷ C. GRAVES, « The Problem with Neferusi: a Geoarcheological Approach », dans C. Graves *et al.* (éd.), *Current Research in Egyptology 2012 : Proceedings of the Thirteenth Annual Symposium, University of Birmingham 2012*, Oxford, 2013, p. 76-77.

⁴⁸ Par exemple *Edfou I*, 341, 16 ; voir la liste des processions géographiques établie par H. BEINLICH, « Spätzeitquellen zu den Gauen Oberägyptens », *GöttMisz* 107, 1989, p. 31-32, où figure la province de l'Oryx.

Les deux premières divinités du document sont connues : Horus, seigneur de la capitale de la province et Pakhet, la déesse lionne du célèbre temple troglodyte. La dernière divinité, elle, ne se rencontre sous cette forme que dans ce seul document ⁴⁹.

Encore une fois, la partie animale de l'épiclese est délicate à lire et, par conséquent, à traduire. Écrite au seul moyen d'un bovin, il est impossible de déterminer si la lecture doit être *k3*, *jh*w ou *w*dy. L'absence d'une marque plurielle laisserait penser que cette dernière lecture n'est pas envisageable ; ce serait oublier que les doc. 2, 4 et 5 font également l'économie du nombre.

Malgré tout, on ne peut pas établir une association directe entre cette épiclese et le Domaine de Thot du Troupeau en liberté car elle contient déjà un élément géographique.

La ville de Rô-inèt, littéralement « l'Embouchure de la Vallée », est une localité peu mentionnée mais que l'on connaît depuis l'Ancien Empire, notamment par une série de tombes près de Tehneh al-Gébel, dites « Tombes de Fraser ⁵⁰ ». La plus connue d'entre-elles est la n° 13, appartenant à Nékânkh ⁵¹, prêtre-*ouâb* et directeur des prêtres d'Hathor dame de Rô-inèt, à l'époque du roi Ouserkaf de la V^e dynastie. Bien plus tard, c'est sur une statue de Khâemouaset, le fils de Ramsès II, découverte à Cheikh Moubarak, au sud d'al-Minya, que l'on retrouve cette déesse et son épiclese ⁵². Elle figure également parmi les déesses mentionnées dans les deux hymnes à Ouaset à Karnak, l'un dans le temple de Ramsès III en avant du deuxième pylône, le second dans la salle hypostyle du temple de Khonsou, sous Ramsès XI ⁵³. Les Tombes de Fraser permettent de déterminer que Rô-inet se trouvait à quelques kilomètres au sud de l'actuelle Tehneh al-Gébel.

Certes, il est impossible d'affirmer qu'il n'y ait jamais eu de culte rendu à Thot à Rô-inèt ; puisque nous savons qu'il y avait un culte à Hathor, il n'est pas exclu de penser qu'un Thot bovin ait pu y être vénéré ⁵⁴, peut-être même en tant que parèdre. Toutefois, il est encore curieux, comme pour le doc. A, de constater la présence simultanée d'un dieu Thot pourvu d'une épiclese bovine et d'une localité que l'on sait situer à la frontière nord de la province de l'Oryx.

Nous aurions ainsi, dans la même région, trois dieux Thot sous forme taurine associés à trois repères topographiques différents :

⁴⁹ LGG VII, 265c, s.v. *K3-m-R3-in.t*.

⁵⁰ G. FRASER, « The Early Tombs at Tehneh », *ASAE* 3, 1902, p. 67-76 et 121-130.

⁵¹ *Ibid.*, p. 126-127 ; G. MASPERO, « Sur le sens de certains tableaux qui décorent la tombe de Noukankhou », *ASAE* 3, 1902, p. 131-138.

⁵² M. CHABÂN, « Fouilles à Achmounéin », *ASAE* 8, 1908, p. 223 ; G. DARESSY, « Fragment de statue du prince Khâ-m-uas », *ASAE* 16, 1916, p. 255-256 ; *KRI* II, 888.

⁵³ J. LECLANT, « La litanie de Ouasit », *ASAE* 15, 1915, p. 276-281 ; THE EPIGRAPHIC SURVEY (éd.), *The Reliefs and Inscriptions at Karnak I. Ramses' III temple within the Great Inclosure of Amon I*, OIP 25, 1936, pl. 59 B, col. 8-9 ; A.H. GARDINER, *AEO* I, p. 49-51 ; W. HELCK, « Ritualszenen in Karnak », *MDAIK* 23, 1968, p. 117-137 ; THE EPIGRAPHIC SURVEY (éd.), *The Temple of Khonsu II. Scenes and Inscriptions of the Court and the First Hypostyle Hall*, OIP 103, 1981, pl. 179, col. 27-28. À noter que cette dernière version de l'hymne présente une grosse erreur qui place Rô-inèt entre Hermopolis et Her-our, soit bien au sud du Spéos Artémidos qui est la localité qui précède Rô-inèt dans la première version.

⁵⁴ D. KESSLER, « Der Gott Thot-Stier », dans D. Kessler, R. Schulz (éd.), *Gedenkschrift für Winfried Barta htp dj n hzj*, *MÄU* 4, 1995, p. 234.

Thot du Troupeau en liberté	⇔	Nioutnytihèt (à hauteur de Tehneh al-Gébel)
Thot du Bovin	⇔	En aval (<i>hd</i>) du Kôm al-Ahmar
Thot le Taureau	⇔	Rô-inèt (au sud de Tehneh al-Gébel)

On pourrait dès lors formuler l'hypothèse suivante : les trois épicleses bovines – du Troupeau en liberté ; le Bovin ; le Taureau – doivent se lire de la même façon, *wḏy*. Elles se réfèrent alors à une seule et même divinité – Thot – et donc à un seul et même sanctuaire : le Domaine de Thot du Troupeau en liberté. Mais si l'on part de ce postulat, il faut résoudre la difficulté posée par la mention de Rô-inèt dans la stèle de Hatiay (doc. B). En effet, la mention de Thot le Taureau DANS Rô-inèt interdit de faire de ce dieu le résident du Domaine de Thot du Troupeau, puisque ce dernier et Rô-inèt sont deux localités distinctes. Une solution serait de considérer cette mention non comme celle de la seule ville de Rô-inèt, mais comme celle du territoire entier de cette ville dont il porterait également le nom. Étendu à l'autre rive du Nil, cette entité géographique plus vaste pourrait englober le Domaine du Troupeau en liberté qui se trouverait juste en face.

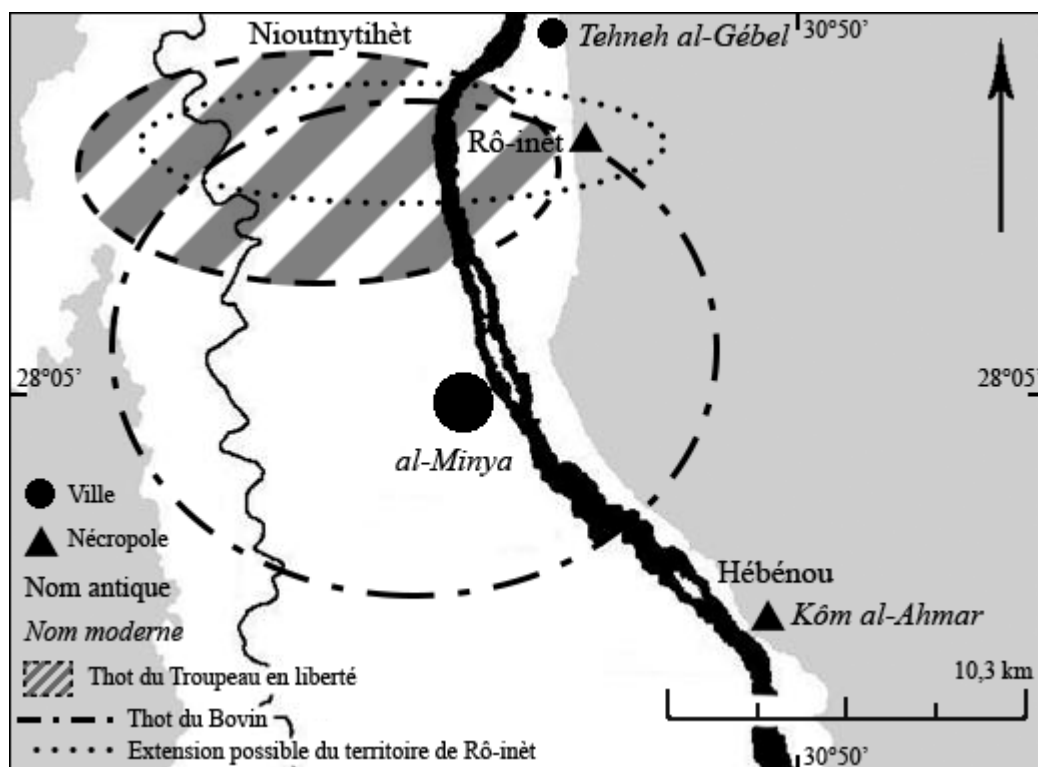


Fig. 5. Position probable des sanctuaires des Thot bovins (© R. Ferreres)

Ce dernier, jusqu'alors simple sanctuaire, se définissait par rapport à la localité plus importante, administrativement ou religieusement, de Rô-inèt. À partir d'une certaine époque – au plus tard durant le règne de Ramsès III, mais sans doute bien avant – la position avantageuse du sanctuaire en a fait le centre d'un domaine agricole. Désormais aussi important, voire plus, que Rô-inèt, le Domaine a pu s'émanciper du territoire de cette dernière pour être à la tête de son propre district. Ce phénomène explique peut-être la disparition progressive de Rô-inèt des sources. Alors qu'elle est mentionnée sur la stèle de Leyde datant de la fin de la XVIII^e dynastie et que Khâemouaset se place sous le patronage de sa déesse poliade, le site ne semble apparaître ni dans le papyrus Harris I, ni dans le papyrus Wilbour, ni dans l'*Onomasticon* d'Aménémopé.

Des mentions du Domaine de Thot du Troupeau en liberté aux époques tardives

Nous avons déjà signalé en introduction du corpus que les mentions du Domaine n'allaient pas au delà du règne de Chéchonq III. Il est toutefois possible d'envisager une survivance du toponyme bien après l'époque romaine.

À partir de l'étymologie copte présentée plus haut, on peut chercher à déterminer l'existence d'un toponyme qui serait dans la continuité du Domaine de Thot du Troupeau en liberté. Ainsi, W. Crum mentionne, avec une incertitude, le substantif $\pi\beta\omicron\epsilon\iota\tau$ ⁵⁵. Avec un raisonnement similaire à celui employé pour retrouver le substantif et son déterminant, on peut voir dans le π le mot *pr* et dans le ϵ , le mot *p3*. En décomposant, on retrouve $\pi\text{-}\epsilon\text{-}\omicron\epsilon\iota\tau$, *p(r)-p(3)-wdy*.

Il existe quelques toponymes coptes pouvant présenter des similitudes avec ce terme⁵⁶. Par exemple, les deux toponymes nommés $\pi\beta\omicron\omicron\gamma$ ⁵⁷ (également orthographiés $\pi\beta\omega\omicron\gamma$, $\beta\omicron\omicron\gamma$ ou $\pi\beta\lambda\gamma$), qui se situent dans le nome Hermopolite, mais, selon l'auteur, plus au sud de ce que couvrait la province de l'Oryx.

Un autre toponyme se démarque cependant et pourrait être un meilleur candidat pour un rapprochement avec le Domaine. $\pi\epsilon\beta\tau\omicron\omicron\gamma\ \text{n}\chi\omicron\gamma\omega\tau$ ⁵⁸ pourrait traduire l'égyptien *Pr p(3) wdy n(y) Dhwtj*, « Le Domaine du Troupeau en liberté de Thot ». Au delà de la proximité lexicale et phonique entre les deux noms, le seul texte qui nous fait part de ce toponyme, daté du VII^e siècle, consiste en un contrat de fermage. Il y est notamment question d'une ferme appelée $\pi\lambda\omicron\gamma\lambda\text{n}\ \text{n}\text{h}\omega\tau$, laquelle se situe « dans/près du migdol de Pebtoou n-Djouôt, à

⁵⁵ W. CRUM, *A Coptic Dictionary*, Oxford, 1962, p. 45. Il renvoie à W. CRUM, G. STEINDORFF, *Koptische Rechtsurkunden des achten Jahrhunderts aus Djême (Theben)*, Leipzig, 1912, p. 212. À la ligne 76 du texte, on trouve $\text{m}\pi\beta\omicron\epsilon\iota\tau$. Attention toutefois, le m peut valoir pour la préposition de lieu, mais aussi être une préposition dative n .

⁵⁶ Pour la toponymie copte, voir S. TIMM, *Das christliche-koptische Ägypten* 1-6 et H. BRUNE, *Index zu Das christlich-koptische Ägypten*.

⁵⁷ S. TIMM, *Das christliche-koptische Ägypten* 4, p. 1862-1864.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 1869.

l'intérieur du territoire de la cité de cette Chmoun ⁵⁹ » (l. 25). Ce migdol ⁶⁰, pourrait faire alors allusion à un temple, ou son seul pylône, très certainement en ruine à l'époque de rédaction du texte.

H. Kees ⁶¹ avait associé par erreur la mention du Domaine du doc. 4 avec le site de Bouto dans le Delta. Les deux toponymes égyptiens peuvent en effet s'écrire de la même façon : *Pr-w3dy*. On peut ainsi supposer qu'en grec, le nom du Domaine a pu subir une transformation similaire à celle qui s'est opérée dans le Delta pour conduire à Bouto (cf. les exemples déjà mentionnés *supra*). Toutefois, nous ne connaissons pour l'instant aucun toponyme grec dans cette région de la Moyenne-Égypte qui pourrait correspondre à une telle transformation ⁶².

*

* *

Thot du troupeau en liberté et son domaine apparaîtraient dès l'Ancien Empire avant de traverser une période de silence à partir de la Première Période intermédiaire. Il est mentionné de nouveau à la fin de la XVIII^e dynastie après l'épisode amarnien ou, au plus tard, de Ramsès II. Bien représenté durant la XX^e dynastie, le Domaine disparaît des textes en égyptien à partir de la XXII^e dynastie.

Le Domaine vit son apogée à l'époque ramesside, où il devient un sanctuaire important de la province de l'Oryx, une institution administrative de taille dans le monde agricole, à une heure où Hébénu, la capitale traditionnelle de la province, est plongée dans l'ombre.

L'absence de matériel archéologique nous oblige alors à recourir à d'autres procédés pour mener une enquête géographique. Il semble possible, en recoupant les informations épigraphiques, de circonscrire une zone de localisation et donc une éventuelle zone de fouilles à proximité de la ville moderne d'al-Minya. Reste à savoir s'il subsiste quelques vestiges à découvrir, les lieux n'ayant en tout cas bénéficié d'aucune prospection archéologique.

Enfin, ce type de recherche est fortement tributaire de la nature des textes qui forment notre corpus. Des listes d'offrandes ou des cadastres comme le papyrus Harris I ou le papyrus Wilbour sont limités dans leurs données, qu'il s'agisse de l'étendue de la surface opérée ou du choix des toponymes inscrits. Il existe donc très certainement des toponymes « errants », que ni l'archéologie ni l'épigraphie ne sont en mesure de situer.

⁵⁹ W. CRUM, *Catalogue of the Coptic Manuscript in the Collection of the John Rylands Library, Manchester*, Manchester, 1909, p. 81 : ΠΜΓ.Δ.ΟΛ ΠΠΕΒΤΟΥΥ ΠΧΟΥΩΤ ΞΠΠΤΩΩ ΠΤΠΠΟΛΙΣ ΤΑΙ ΩΜΟΥΝ. Ce dernier toponyme est la *Hmnw* égyptienne, c'est-à-dire Hermopolis.

⁶⁰ Terme hébreu (מגדל) signifiant tour ou forteresse.

⁶¹ H. KEES, « Anubis „Herr von Sepa“ und der 18. oberägyptische Gau », *ZÄS* 58, 1923, p. 101.

⁶² Pour les toponymes grecs du nome Hermopolite, voir. M. DREW-BEAR, *Le Nome Hermopolite. Toponymes et sites*, *ASP* 21, 1979 ; N. GONIS, « Hermopolite Localities and Splinter Nomes », *ZPE* 142, 2003, p. 176-184 ; F. MITTHOF, « Topographie und Grenzverlauf des nördlichen Hermopolites in spätrömischer Zeit: ein neues Papyruszeugnis », *APF* 49, 2003, p. 207-217.